



À l'approche des fêtes, nous avons tous à cœur de partager des moments joyeux avec ceux qui nous sont chers. Mais veillons à ce qu'ils se déroulent en toute sécurité. Cette seconde lettre C'est bon à savoir vous apporte des conseils pratiques de prévention. Je vous adresse mes meilleurs vœux de fêtes, de paix et de bonheur.

Jean Louis Cottigny

Président de Pas-de-Calais habitat

C'EST
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE
DES LOCATAIRES

#2
DÉCEMBRE 2024

PRÉVENTION DES INCENDIES : LES BONS RÉFLEXES

■ Comment les éviter ?

- Ne surchargez pas les multiprises électriques. Idéalement c'est 1 prise, pour 1 appareil
- Débranchez les appareils inutilisés, ne les laissez pas en veille
- Éteignez complètement les cigarettes et ne fumez pas au lit
- Tenez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants. Ne les laissez pas sans surveillance
- Ne laissez pas de casseroles, de poêles ou d'huile sur le feu sans surveiller la cuisson
- Éloignez les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...

■ Que faire en cas d'incendie ?

Ne prenez jamais l'ascenseur.

• Si l'incendie se déclare chez vous

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication
- Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée. N'emportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers.

• Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier

- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas des portes
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient
- En cas de fumée dans la pièce, placez-vous au sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.

• Si l'incendie est au-dessus

- Sortez par l'issue la plus proche.

■ Comment être averti à temps ?



Le DAAF (Détecteur avertisseur autonome de fumée) est un équipement obligatoire de votre logement qui garantit votre sécurité.

Ne le démontez pas !

En cas d'anomalie, contactez Logista.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) vous informe :

« Le détecteur de fumée détecte les incendies dès qu'ils se déclarent. Il émet un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie. En cela, il contribue à sauver des vies. L'entretien régulier de ces dispositifs est important pour garantir leur efficacité. »



Bientôt Noël : ne surchargez pas les multiprises, utilisez exclusivement des guirlandes électriques aux normes NF ou CE, ne les laissez pas branchées en permanence. **Si une guirlande surchauffe, remplacez-la.**

C'EST UTILE
EN CAS D'URGENCE



18 POMPIERS



15 SAMU



112

APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN



Point dialogue | 03-21-62-62-62

NUMÉRO NON SURTAXÉ

www.pasdecalais-habitat.fr



LA VISITE D'ENTRETIEN ANNUELLE DE VOTRE LOGEMENT

La visite de sécurité et d'entretien, effectuée par Logista dans le cadre du contrat d'entretien de votre logement, est la garantie d'avoir un logement sûr : contrôle des circuits électriques, des appareils de chauffage, des équipements...
Ce contrôle est obligatoire : répondez présent lorsque Logista vous contacte.



PAS-DE-CALAIS HABITAT INVESTIT POUR VOS RÉSIDENCES

Entre réhabilitations lourdes et travaux d'entretien courant, Pas-de-Calais habitat réalise également des grosses réparations dans ses résidences.

Au second semestre 2024, sur le patrimoine de l'agence de Béthune Centre, 268 500 € ont été investis dans ces travaux.



542 RUE DU PRÉ DES SŒURS

Remplacement de la couverture, rénovation des marches d'accès au logement
Coût : 52 000 €
 Fin des travaux en octobre.



RÉSIDENCE MANNESSIER

Remplacement des velux, isolation des combles et remplacement des portes extérieures d'accès aux caves
Coût : 111 500 €
 Fin des travaux en novembre.



RÉSIDENCE JEAN MOULIN

Remplacement de la porte du garage collectif : en attente de l'expertise d'assurance
 Réfection d'une terrasse
Coût : 12 000 €
 Fin des travaux en novembre.



RÉSIDENCE PASTEUR

Remplacement des portes métalliques d'accès aux caves
Coût : 41 000 €
 Fin des travaux en décembre.



RUES DE SULLY ET SAINT-EXUPÉRY

Réfection des souches de cheminée
Coût : 52 000 €
 Fin des travaux en décembre.



La résidence Mannessier a bénéficié de travaux conséquents en 2024 pour une enveloppe de 111 500 €.

TOUS LES ANS, JE TRANSMETS MON ASSURANCE HABITATION

Lors de la signature de votre contrat de location, vous nous avez remis votre attestation d'assurance.

Vous devez chaque année nous adresser la nouvelle attestation envoyée par votre compagnie d'assurance.

Pensez-y : le défaut d'assurance habitation peut entraîner la résiliation de votre bail.

